

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 18 décembre 2017 à 14h00 dans la salle René Baube au 2^e étage du Palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Emmanuel DAUMONT	Secrétaire
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
Mme Georgette STRUVE	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
M. Serge CASIER	Membre du conseil d'administration
M. Nicolas HUGET	Membre du conseil d'administration
Mme Séverine SAUNIER	Membre du conseil d'administration
Mme Sandrine GADROY	Membre du conseil d'administration
M. Laurent GOUBET	Membre du conseil d'administration
Mme Sylvaine GAGNEUR	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. Remy DELANNOY (pouvoir à M. CASIER Serge), M. Angélo MENDES (pouvoir à Mme Sylvaine GAGNEUR), et M. Michel DEAL (pouvoir à M. Jean-Marie PAYEN).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : Aucun.

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. Gabriel LEROY.

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART, représentant l'administration.

Membres consultatifs excusés : M. Freddy GRZEZICZAK, Vice-président du CCAS et « SOGAREX », pour le Commissaire aux comptes.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des PV du 24 avril 2017, du 16 mai 2017 et du 12 juin 2017.
- Information sur les activités (loisirs-activités/billetteries).
- Réflexion sur une aide exceptionnelle aux actifs.
- Information site internet.

La séance débute à 14h05

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

① Approbation du PV du 24 avril 2017 :

Le Président demande s'il y a des remarques sur ce PV.

Aucune remarque n'est faite sur ce PV.

Le Président passe au vote.

Le PV du 24 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

② Approbation du PV du 16 mai 2017 :

Le Président demande s'il y a des remarques sur ce PV.

Un élu CGT fait remarquer deux erreurs de frappe concernant Mme SAUNIER et M. CASIER.

Un élu CGT demande à quoi correspondent les frais de boitier dont la Trésorière fait référence dans la page 4 du PV.

La Trésorière répond qu'il s'agit d'un boitier dans lequel on insère la carte bancaire pour pouvoir interroger notre compte. C'est une sécurité avec un code.

Un élu CGT demande des précisions sur les 422 chèques « CADHOC » renvoyés.

La Trésorière répond que les frais d'envois sont de 10 % plus des frais de facturation qui peuvent aller de 42 € à 80 € suivant la somme que l'on retourne.

Un élu CGT demande le coût total pour les 422 chèques « CADHOC » retournés.

La Trésorière répond qu'elle ne l'a pas calculé, car les envois ont été faits en plusieurs fois, car cela concernait des chèques culture et des chèques « CADHOC ».

Le Président demande s'il y a encore des observations.

Plus aucune observation n'est faite.

Le Président passe au vote.

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

Le PV du 16 mai 2017 est voté à la majorité.

③ *Approbation du PV du 12 juin 2017 :*

Le Président demande s'il y a des remarques sur ce PV.

Aucune remarque n'est faite sur ce PV.

Le Président passe au vote.

Le PV du 12 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Président fait une intervention par rapport à un courriel que les syndicats F.A FPT et CGT lui ont envoyé mettant en copie Madame le Maire et Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

L'objet de ce courriel était la prolongation de la distribution des chèques vacances 2017.

« Monsieur le Secrétaire général de la ville de Saint-Quentin m'a appelé pour connaître ma position. Il en a pris acte. Les adhérents ont 11 mois et 8 jours pour retirer leur chéquier, et la date limite de retrait a été rappelée dans la note Info Cos de fin octobre.

Les décisions prises par le C.O.S sont applicables à tous les adhérents sans aucune dérogation.

Le C.O.S a des impératifs comptables et de délai de commandes. Les gestions de stocks doivent être effectuées avant le 31 décembre.

Vos interventions de contestations ne sont que des règlements de compte entre syndicats. La prochaine fois, vous pourriez mettre Monsieur MACRON en copie... »

Le Président précise, afin d'éviter toutes polémiques, qu'un adhérent Sud qui est venu après la fermeture de la dernière permanence pour la distribution des chèquiers ne la pas eu.

Le Président demande que les syndicats arrêtent de se servir du C.O.S pour régler leurs comptes.

Un élu F.A FPT intervient en disant qu'il ne s'agit pas de règlements de comptes, mais d'une demande des adhérents, mais que s'il y a des impératifs comptables cela se comprend.

④ Information sur les activités (loisirs-activités/billetteries) :

La Trésorière annonce les nouvelles activités prévues et le changement de tarifs de certaines billetteries :

➤ Spectacle « Arcadian » prévu le 19 avril 2018 au "Splendid". Le tarif et de 28 €, la participation C.O.S est de 10 € ce qui fait un tarif adhérent à 18 €. Les places seront en vente le 10 janvier 2018.

➤ Sortie Futuroscope les 2 et 3 juin 2018. Le prix comprend la chambre double, l'assurance annulation, le transport bus Saint-Quentin / gare TGV Haute Picardie, les tickets d'entrée au parc pour les deux jours, l'hébergement à l'hôtel du Futuroscope avec petit déjeuner inclus, le dîner du jour boissons incluses et le pique-nique pour le retour.

Le tarif adulte et enfant de + de 16 ans est de 332.06 €, le C.O.S mets une participation de 82 € ce qui fait un tarif de 250 €.

Le tarif pour les enfants de – de 16 ans est de 284.06 €, le C.O.S met une participation de 134 € ce qui fait un tarif de 150 €.

La Trésorière précise que ne sont pas inclus dans le prix, les dépenses personnelles, le déjeuner du 2^e jour, le supplément de la chambre individuelle qui s'élève à 35 € ainsi que toutes les prestations non mentionnées.

Le Président précise que le C.O.S n'a pas eu le choix des dates, car c'est la SNCF qui est l'organisateur.

➤ Sortie au Père Mathieu le vendredi 20 avril 2018. C'est un repas / spectacle avec la présence de l'accordéoniste Michel PRUVOT. Le tarif est de 45 €. Le C.O.S participe à hauteur de 25 €, ce qui fait un tarif adhérent à 20 €. Les inscriptions se feront en janvier 2018.

➤ Changement de nom du Parc « Royal Kids » qui devient « Kidoom ». Le tarif de cette billetterie était de 5 € et 3 € pour les enfants de – de 12 ans en période de vacances scolaires. À partir de janvier 2018, tous les billets seront à 3 € pour les adhérents qui ont des enfants de - de 12 ans sur la carte, à hauteur de 2 places par enfants et par mois.

➤ Ouverture d'une billetterie Laser Games à partir de janvier 2018. Les billets seront à 6 € au lieu de 9,50 €. Il s'agit du Laser Games de Gauchy. Les adhérents peuvent prétendre à 2 places par personnes sur la carte par mois.

➤ Le tarif des billets de la patinoire passeront de 4 € actuellement à 3 € à partir de janvier 2018.

➤ Les tickets d'entrées pour le parc Astérix sont actuellement de 30 € pour un adulte et 20 € pour un enfant. À partir de janvier, le C.O.S proposera un prix unique qui sera de 25 €.

⑤ Réflexion sur une aide exceptionnelle aux actifs :

Le Président indique que la Trésorière a travaillé sur son budget, et suite à différents imprévus (départs en retraite prévus, mais pas pris...), il s'avère qu'il en ressort un excédent d'environ 26 000 €.

Le Président informe les membres du CA qu'il ne souhaite pas que cette somme soit placée sur des comptes et qu'elle reste bloquée sans que l'on puisse l'utiliser.

Le Président propose donc de distribuer aux adhérents actifs de 2017 un chéquier « CADHOC » d'une valeur de 20 €. Si le Conseil d'Administration est d'accord, ces chèquiers seront commandés en décembre sur l'exercice 2017 et seront distribués à partir du 10 janvier 2018 jusqu'au 28 février 2018.

Le Président indique que le montant de cette commande s'élèverait à environ 36 000 €, ce qui aurait pour conséquence un bilan déficitaire de 6 000 € à 8 000 € environ, mais qu'il préfère que les adhérents profitent de cet argent plutôt qu'il « dorme » sur un compte.

Le Président demande s'il y a des remarques et propose de passer cette proposition au vote.

La proposition du Président est approuvée à l'unanimité.

⑥ Information site internet :

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'ancien site internet mis en place par son prédécesseur coûte très cher et se retrouve régulièrement piraté. Les adhérents ne peuvent plus y accéder depuis plusieurs semaines et le prestataire / hébergeur ne fait rien. Le C.O.S n'ayant aucun accès, il est donc impossible d'intervenir sur le site.

Le Président dit qu'il a donc rencontré un nouveau prestataire auprès duquel il lui a fait une commande précise. Il s'agit de M. AERNOUT Eddy qui a une micro entreprise. Le coût de la mise en place de ce nouveau site est de 500 €. Le C.O.S aura la main dessus et si M. AERNOUT doit intervenir sur la structure du site, cela coûtera 20 € / intervention.

Le Président précise que le site sera théoriquement finalisé et accessible à partir de janvier 2018.

Le Président précise que l'ordre du jour est terminé et demande s'il y a des questions.

Un élu CGT demande le coût du spectacle de Noël.

Le Président répond qu'il est de 4 500 €. Il rappelle qu'il y avait 3 troupes (les peluches, le spectacle et les maquilleuses).

Un élu des Indépendants réitère sa demande comme tous les ans afin que les agents aient le choix entre les chèques « CADHOC » et les jouets.

Le Président répond qu'il n'a pas changé d'avis et qu'il a déjà baissé l'âge des enfants de 14 ans à 10 ans pour le jouet. Il rajoute que le Noël du C.O.S a été mis en place à l'origine pour que les enfants puissent avoir un jouet.

La Trésorière reprend en disant que les chèques « CADHOC » ne profitent pas forcément aux enfants contrairement aux jouets.

Le Président prend note de la demande, mais ne souhaite pas changer sa position.

Un élu CGT dit que le spectacle de Noël n'était pas adapté aux petits.

Le Président répond qu'il en est conscient, mais que l'on n'a rien trouvé d'autre cette année. Il précise que pour le spectacle 2018, c'est un conte de Noël et qu'il a été recommandé par l'équipe du « Splendid ».

Le Président remercie les administrateurs présents et clôt la séance.

La séance se termine à 14h50
Saint-Quentin, le 10 mars 2017

Le Président,



P. GRIS

Le Secrétaire,



E. DAUMONT